

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

RECONNAITRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

La chenille processionnaire du pin	Son nid
 <p>Tête noire, corps à dominante brun-noirâtre.</p> <p>Longueur : 3 à 4cm en fin de développement.</p> <p><i>Crédit photo : « La mésange verte ».</i></p>	 <p>Cocon soyeux blanc, présent principalement dans les branches de pins.</p> <p><i>Crédit photo : FDGDON50</i></p>

La chenille processionnaire du pin est présente en Normandie (principalement au Sud de la région). Dans le département de la Manche, son aire de répartition confirmée sur l'hiver 2015/2016, s'étend sur la frange littorale de Beauvoir à Granville, ainsi que dans le Sud de l'Avranchin. Sa colonisation progresse vers le Nord et l'Est.

CONNAITRE SON CYCLE BIOLOGIQUE

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nidification (cocons)	Procession (descente de l'arbre)		Enfouissement dans le sol			Vol, reproduction et ponte		Ecllosion oeufs	Nidification (cocons dans les pins)		
Chenilles			Chrysalide			Papillons de nuit		Larves	Chenilles		

DES RISQUES POUR LA SANTE

Les **poils microscopiques** de ces chenilles présentent des propriétés urticantes et peuvent être à l'origine d'atteintes cutanées, oculaires, respiratoires ou allergiques chez les personnes exposées.

Ces effets sur la santé n'impliquent pas nécessairement un contact direct avec les insectes : les poils peuvent rester présents à proximité des nids et être urticants, même quand les chenilles ne sont plus présentes.

Le danger augmente au fur et à mesure du développement des chenilles, la période à risque la plus élevée étant la période des processions en début d'année.

PREVENIR LE RISQUE SUR LA SANTE

Les premières mesures de prévention consistent à **limiter l'exposition à ces poils microscopiques** :

- Eviter de rester sous ou près des arbres colonisés, ne pas toucher les chenilles ni les cocons.
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint. Les munir de vêtements à longues manches, de pantalons.
- Eviter de faire sécher du linge sous les arbres contenant encore des nids.
- Ne pas utiliser du linge (serviette, vêtement) qui a été posé au sol, veiller au rangement du linge à l'abri des contaminations.
- Arroser soigneusement les zones concernées de manière à faire disparaître dans le sol les poils urticants et réduire ainsi les risques de contact avec les enfants.
- Ne pas se frotter les yeux en cas d'exposition.

En cas d'exposition ou de doute d'exposition aux poils de chenilles, **prendre une douche et changer de vêtements**.

En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et / ou asthmatiques, **consulter rapidement un médecin ou un pharmacien et en cas d'urgence appeler le 15**.



Vos animaux sont également sensibles aux poils urticants des chenilles et peuvent être gravement touchés. Eloignez-les des zones colonisées par ces chenilles.

Une lutte collective expérimentale est mise en place dans le département de la Manche sur l'hiver 2016/2017, par la FDGDON de la Manche, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.
Plus de renseignements sur www.fgdgon50.com.

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) préconise 2 niveaux de gestion du risque, étant donné que l'éradication totale des chenilles processionnaires du pin n'est pas possible :

- **Une tolérance zéro sur les sites à forte fréquentation humaine** (cours d'école, parc fréquenté, allée touristique...) où l'éradication doit être visée par la combinaison des différentes techniques de lutte.
- **Une réduction des populations sur les autres sites**, où un faible niveau de populations de chenilles peut être accepté par les gestionnaires et les riverains, en associant des méthodes préventives et curatives, au cas par cas.

Deux techniques curatives sont couramment utilisées, voire combinées, pour lutter contre les chenilles processionnaires du pin en période hivernale.

	<p>La pose d'écopièges</p>  <p>Credit photo : « La mésange verte ».</p>	<p>L'échenillage</p>  <p>Credit photo : FDGDON50</p>
Principe	C'est une lutte simple, écologique, et permanente. Un collier guide les chenilles dans un sac.	Cela consiste à détruire les cocons de chenilles, par la coupe des branches, en hiver.
Comment cela fonctionne ?	L'écopiège est un système de collecte des chenilles lors de la procession . Il est fixé sur le tronc des pins contaminés. Il permet d'éviter que les chenilles descendent au sol, limitant les contacts et les risques sanitaires, et agissant sur les populations de chenilles.	Le principe est de couper les branches où sont installés les cocons (où sont présentes les chenilles) et de procéder à leur destruction par le feu, de façon sécurisée. Cela demande le port d'équipements de protection adaptés, contre l'urtication et le feu (<i>utilisation d'un incinérateur</i>).
Est-ce adapté ?	Le piège s'installe sur les troncs de pins en décembre, voir janvier, avant la procession. Ce dernier est découpé en fonction de la circonférence de l'arbre, permettant ainsi d'être adapté à une large palette de diamètres. Cette technique peut être utilisée en complément de l'échenillage en cas de forte colonisation.	Cette technique est possible sur des pins de faible hauteur. Il faut donc pouvoir accéder aux cocons, et ce en toute sécurité. Il peut être nécessaire d'utiliser du matériel de travail en hauteur, et les personnes doivent être formées et agréées à cet effet.
Comment dois-je procéder ?	Je dois identifier mes besoins en comptabilisant le nombre d'arbres atteints. Je dois mesurer leur circonférence des troncs (à 2m de hauteur), et ajouter pour chaque arbre une longueur de 20cm environ (le collier doit être plus long pour assurer l'étanchéité). Par addition, j'obtiens la longueur totale des colliers nécessaire. Je peux passer une commande auprès d'un fournisseur. La FDGDON propose ces écopièges aux communes qui ont signé la convention de lutte collective. J'installe les pièges conformément aux recommandations du fabricant (notice fournie) et j'élimine les sacs contaminés de façon adaptée. <i>Procédure, préconisations et vidéo de démonstration à retrouver sur www.fdgdon50.com.</i>	Si les branches sont accessibles et ne présentent pas de risque lié à l'accès et la hauteur : je peux moi-même procéder à la coupe des branches et à l'incinération. Attention : je dois porter les équipements de protection individuelle adaptés (voir la fiche technique sur l'échenillage). Si les branches ne sont pas accessibles en toute sécurité, je dois faire appel à une entreprise spécialisée et agréée pour le travail en hauteur. Dans tous les cas, je consulte la fiche spécifique de l'échenillage détaillant la technique et les prescriptions de sécurité liées à cette intervention.

D'autres techniques de lutte existent, et sont complémentaires :

- **Le piège à phéromones** permet la capture des papillons mâles de chenilles processionnaires au printemps, réduisant ainsi la fécondation et impactant les populations de chenilles processionnaires du pin.
- La lutte préventive par **la prédation naturelle avec les mésanges**, fortes consommatrices de chenilles. L'installation de nichoirs adaptés permet de concentrer la population de mésanges sur les zones à risques.
- **La lutte bioinsecticide par le Bacillus thuringiensis**, un micro-organisme s'attaquant aux chenilles. Une pulvérisation localisée, par un personnel habilité, permet de lutter contre le développement de la chenille processionnaire du pin. Il est utilisé sur des secteurs à forte infestation, en lutte curative, à l'automne.

Décembre 2016